

Plan d'affectation communal

Annexe 5 : Territoire urbanisé

Enquête publique



1:2'000

Septembre 2020

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du :

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du :

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :

La Cheffe du Département : Lausanne, le :

Entré en vigueur, le :

 **Jaquier Pointet SA**
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

Légende

- Affectations**
-  Zone à bâtir 15 LAT
 -  Zone agricole 16 LAT
 -  Zone agricole protégée 16 LAT
 -  Zone des eaux 17 LAT
 -  Zone de desserte 18 LAT
 -  Aire forestière 18 LAT

- Territoire urbanisé**
-  Territoire urbanisé pré-étude
 -  Territoire urbanisé examen préalable
 -  Territoire urbanisé enquête publique

